



Les petits enfant doivent t ils payaient

Par **audrey**, le **28/06/2010** à **23:46**

Bonjour,

le grand pere de mon conjoint est en maison de repos spécialisée et aujourd huit a 86 ans il ne va sèrieusement pas très bien (nous comptons les heures)

les enfants ont reçu un courrier pour payer ce qu il y a a payée etant donner qu il n a plus d argent !!

La mère de mon conjoint étant décedée ces oncles et tantes lui disent que c'est a lui et c'est frère et soeur de payée la part de leur mère .

ma questions étant tout simplement ALORS ??? que va t'il arrivait? doivent t'ils vraiment payaient la part de leur mère?

merci beaucoup pour toutes vos réponse